



Déclaration CGT au CE du 27 septembre 2016

En juillet 2015, la CGT avait signé l'accord saison 2016 afin de créer des embauches de saisonniers en lieu et place de la quarantaine de « volontaires » à la diversification.

En mai 2016, nous avons fait remonter en question DP et CE, le fait qu'on ne voyait pas arriver de saisonniers pour l'été en renfort dans certains péages.

La Direction a jugé utile de n'embaucher des saisonniers uniquement sur la gare de Vienne, zéro saisonnier à Veauchette, les Martres d'Artierre et Valence Sud. Ce qui a engendré des conditions de travail déplorables certains jours de fort trafic.

Suite à une autre question en DP au mois d'août, la Direction a choisi de se servir des conducteurs péage pour renforcer le manque d'effectif sur les gares à fort trafic au lieu de recruter des saisonniers même en VSDL.

Pour 2017, la Direction refuse de s'engager sur l'embauche de saisonnier ailleurs que sur la gare de Vienne.

Concernant les congés estivaux, la CGT revendique le pouvoir de prendre 3 semaines consécutives de congés incluant 4 week-ends. Les autres OS, CFDT, CGC/CFE et FO ont, quant à eux, préféré demander 21 jours à la suite incluant seulement 3 week-ends. La direction ne s'engage pas à accepter les 21 jours consécutifs à tous les salariés car elle y met la condition d'effectif suffisant.

Enfin, l'agrandissement de la période estivale sur les mois de juin et septembre (condition obligatoire pour accorder 21 jours consécutifs) fait que tous les salariés n'auront pas de congés en juillet et août, certains salariés se retrouveront en congés en septembre ou en juin contre leur gré et n'auront aucun jour de congés en juillet et août et donc peu de week-ends de repos dans cette période.

Les salariés ne sont pas responsables du sous-effectif voulu par la Direction mais ils vont en payer les conséquences. Par conséquent, la CGT ne signera pas l'accord saison 2017.